## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

# Respectez l'étiquette du golf

L'étiquette du jeu du golf:

- Soyez courtois sur le terrain et respectueux envers les autres joueurs
- Il est interdit de s'exercer sur les départs et sur les greens
- Avant de quitter un bunker, ratissez vos empreintes
- Replacez vos divots
- Relevez les pitchs sur les greens y compris lorsque vous les prenez pour cible lors de vos séances d'entrainement au practice
- Le personnel d'entretien a toujours priorité sur les golfeurs
- Ce terrain est le vôtre, respectez-le

## Règles locales

- Utilisez le parking pour votre véhicule
- On peut placer sa balle sur le fairway
- Respectez la signalisation sur le terrain (piquets blanc, bleu,rouge & jaune)
- Afin de les protéger, les jeunes pousses sont considérées comme plantations avec tuteur
- Il est interdit de jouer avec les balles de practice sur le parcours. En compétition, il en résultera une disqualification
- Il est interdit de ramasser ou de rejouer les balles de practice se trouvant sur le terrain
- Respectez les règles de sécurité du practice et utilisez la zone "Practice sur herbe" réservée à cet effet, située sur la droite du practice
- Évitez de jouer vos bois, hybrides où encore fers avec lesquels vous pourriez atteindre les joueurs présents sur le terrain. Les joueurs qui réalisent le parcours sont prioritaires aux horaires définis.
  - Les règles de distances sont affichées au practice et doivent impérativement être suivies sous peine de sanctions (la sécurité est l'affaire de tous).
- Soyez à l'heure, pour les compétitions ou les cours.

Le non-respect de ces règles entraîne l'exclusion du terrain.

#### Le management

Le management de Golf Découverte est assuré par des administrateurs élus lors des assemblées générales parmi les membres.

Il se compose au minimum de 3 personnes et un maximum de 7 personnes.

Les assemblées générales se tiennent une fois par an au minimum et le mandat des administrateurs est de deux ans.

Tout membre peut postuler à un poste d'administrateur en présentant sa candidature par lettre d'intention adressée au Président. Un rappel de la procédure est envoyé dans la convocation à l'assemblée générale.

Les postes de management sont:

- Président
- Vice-Président

- Trésorier
- Responsable sportif (Capitaine)
- Secrétaire
- Greenkeeper

Les quatre derniers postes ne requièrent pas le statut d'administrateur. Ils peuvent donc être attribués à des membres volontaires (par voie de candidature également).

Le management est responsable de la bonne gestion du club dans le respect de l'épanouissement de chacun des membres et se réserve tous les droits pour œuvrer en ce sens (cfr Tenue et bienséance). Le management de l'aspect sportif sera défini par une commission sportive qui travaillera avec le capitaine. Ensemble, ils définiront et organiseront les différentes tâches relatives à leurs compétences.

#### Cotisation

La cotisation est le droit annuel qu'il faut acquitter pour être membre de Golf Découverte. Cette cotisation est annuelle<sup>1</sup> et va de pair avec le paiement de la licence fédérale garantissant au golfeur une assurance et un handicap officiel.

Le membre reçoit de la part de Golf Découverte un badge de membre confirmant l'année de validité et de la part de la Fédération, la licence reprennant son home club. Le membre tâchera de placer son badge en évidence (par ex: sur son sac) ou, à défaut, sera en possesion de sa licence fédérale.

Le renouvellement de la cotisation doit se faire de manière spontanée de la part du membre.

Cependant, un courriel est envoyé courant janvier aux membres de l'année échue leur rappelant les conditions de renouvellement de leur cotisation. Pour mémoire, tout membre est considéré comme démissionnaire par nos statuts s'il ne renouvelle pas sa cotisation.

Toute modification du tarif de la cotisation doit être signalée par le CA par courriel et affiché au Club House.

Le droit d'entrée est soumis à la décision du Conseil d'administration qui se réserve le droit de refuser toute candidature qu'il juge inopportune.

#### Green-Fee

Les visiteurs sont tenus de s'acquitter d'un green-fee pour accéder au terrain et au practice. Ce green-fee est valable pour la journée et doit être acquitté avant d'accéder au terrain. Le reçu doit être placé bien en évidence sur le matériel de golf.

Les montants des green-fees peuvent être modifiés par simple décision du C.A.

#### **Cours**

Golf Découverte offre aux membres plusieurs possibilités de cours:

- 1. Cours privés et collectifs avec Pros (affiliés PGA)
- 2. Cours collectifs avec Moniteurs Brevetés ADEPS
- 3. Initiations et stages de plusieurs jours.

Les cours proposés par Golf Découverte sont affichés aux valves, ainsi que sur le site web. Les cours et stages sont réservés prioritairement aux membres mais restent ouverts aux nonmembres.

Tout membre peut, s'il le souhaite, prendre cours avec le pro de son choix, Golf Découverte mettant

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il est admis que la cotisation, par décision du CA, reste valable jusqu'au 31 janvier de l'année suivante

gracieusement ses installations à disposition. Golf Découverte demande, en ce cas, d'être prévenu quelques jours à l'avance.

Les green-fees et les balles de practice sont pris en charge par l'élève; ils sont payables avant le cours sauf exceptions validées par le CA.

#### Passage Brevet

Golf Découverte organise les passages du Brevet d'aptitude au Golf.

Ce brevet est le passage obligé pour tout candidat golfeur s'il veut obtenir le droit d'accès aux terrains des autres clubs (Brevet réussi = handicap de 45).

L'obtention de ce brevet s'opère en 3 étapes:

- 1. épreuve théorique (règles de golf et étiquette)
- 2. épreuve technique (frappe de balle, précision, chipping et putting)
- 3. épreuve pratique (sur parcours de 9 trous)

Le Capitaine du Golf Découverte est responsable de l'organisation et des passages des brevets. Le CA peut cependant mandater un autre administrateur à cette fin. Des dates pour l'épreuve théorique seront précisées dans le calendrier sportif. Les inscriptions se font auprès du capitaine, des pros ou du secrétariat.

## Calendrier sportif

Un calendrier sportif est mis en place par le capitaine en collaboration avec la commission sportive de Golf Découverte en chaque début de saison et est affiché au club. Il sera également mis en ligne sur le site Web.

Il inclut les compétitions organisées sur site ainsi que les sorties dans d'autres clubs.

Ce calendrier peut évoluer tout au long de la saison.

Les inscriptions aux compétitions se font, sur le site web, ou par mail au capitaine.

## Tenue et bienséance

Le CA dicte les règles qu'il jugera nécessaire quant aux tenues vestimentaires recommandées à l'intérieur des locaux et sur le terrain.

Le CA a le droit de prononcer un avertissement ou une suspension à l'encontre d'un membre pour un manquement à l'honneur, pour faute grave contre la bienséance et pour infraction au présent règlement.

Chaque membre doit se comporter selon les règles et l'étiquette lorsqu'il joue sur un autre terrain de golf, sachant qu'il représente Golf Découverte.

Il est interdit aux membres d'avoir, dans les locaux du club, des réunions à caractère politique ou des discussions pouvant faire naître des conflits.

Des sanctions pourront être prises envers des membres qui pourraient nuire à la bonne marche et ambiance sportive du club.

# Responsabilités et assurances

Le CA décline toute responsabilité pour les objets généralement déposés, ainsi qu'en cas de vol dans les installations du club.

Tout accident entre joueurs de golf est couvert par l'assurance fédérale (licence) sous réserve des conditions prévues par la fédération.

Tout accident survenant lors de cours avec un pro est couvert par l'assurance contractée par le pro

auprès de la PGA.

Tout accident survenant lors d'initiation, formations collectives ou autres animations golfiques en dehors de la présence du pro est couvert par l'assurance de la fédération toujours sous réserve des conditions prévues par la fédération.

#### Green-keeper

Le green-keeper et le personnel d'entretien sont prioritaires sur tout autre utilisateur du practice et du terrain. Respectez <u>impérativement</u> leur sécurité.

Le green-keeper ou son délégué se réserve le droit d'interdire l'accès au terrain en certaines saisons si l'état de celui-ci réclame cette décision.

Le personnel d'entretien est autorisé à vérifier le règlement des green fees et le respect de la bienséance sur le domaine.

Le présent règlement est défini par le Conseil d'Administration et peut être modifié par simple décision de celui-ci.

Le Conseil d'Administration,